

Le Progrès du Golfe

PROPRIÉTAIRES :
LA CIE DE PUBLICATION DE RIMOUSKI

“ AIME DIEU ET VA TON CHEMIN ”

IMPRIMERIE :
Imprimerie Générale de Rimouski

Respectons Dieu

Travailleurs de la terre, qui tenons tout de Dieu, d'une manière plus directe que les artisans; nous, qui sommes, dans un sens, des ouvriers dans la boutique du Bon Dieu, et même ses associés puisque notre travail est presque indispensable à sa toute-puissance pour faire germer et éclore les moissons, nous devrions éviter avec un soin extrême, non seulement le blasphème, l'horrible et repugnant blasphème, mais encore toute parole mal sonnante qui pourrait blesser les jeunes oreilles.

N'est on pas meurtri et écœuré de voir tant de gens qui se disent honnêtes et veulent passer pour des chrétiens, s'avilir jusqu'à blasphémer et trouver plaisir dans les paroles et les discours malhonnêtes. Avec un peu de réflexion, l'on parvient à s'amender.

On entend des lamentations de toutes sortes et de toutes parts.

Mais si nous voulons être logiques envers nous-mêmes, examinons de quelle manière nous rendons à Dieu ce qui lui est légitimement dû, et nous verrons de quel côté sont les torts. Le blasphème et l'ivrognerie sont en permanence parmi nous, sans compter d'autres désordres qu'il est mieux de taire. Faisons donc notre examen de conscience et réparons nos torts. Dieu ne sera pas en retard avec nous, si nous le craignons observons ses lois.

FAC ET SPERA !

Les extraits suivants d'un discours prononcé, aux dernières fêtes de la S. J. Baptiste, par l'honorable M. Dandurand, président du Sénat canadien, sont dignes de s'imposer aux réflexions de notre jeunesse nationale.

“Pour avoir de la valeur il faut l'acquérir et puisque nous parlons de l'avenir, il me faut me tourner vers la jeunesse qui en aura la charge. Je ne saurais trop lui répéter

qu'il ne suffit pas de faire un cours d'études classiques pour avoir de la valeur. Il ne suffit pas de décrocher un diplôme de médecin, d'avocat ou de notaire.

Un talent ordinaire, voire même médiocre, peut encore y arriver. Rendu à ce point de la route on n'en est encore qu'au commencement.

Si nos jeunes gens sortent des collèges sans avoir acquis le goût du travail et sans avoir pris la ferme détermination de poursuivre leurs études avec méthode et persévérance, ils ne vaudront pas cher comme actif national.

Je le dis à mes compatriotes qui ont des craintes pour l'avenir, qu'ils sont maîtres de cet avenir s'ils veulent seulement travailler. Pourquoi ne pas dire toute la vérité? Le péché capital de notre jeunesse a été jusqu'ici un laisser-aller, une insouciance déplorable, une absence d'ambition qui les ont rapidement fait glisser sur la pente du farniente disons le mot de la presse.

“Ils ne semblent avoir de l'énergie que pour l'amusement.

“Quelle est la proportion des étudiants de l'heure présente, qui ne donnent pas toutes leurs soirées, au plaisir ou à la flânerie, qui en dehors des matières de leurs cours poursuivent l'étude de langues vivantes, de l'histoire, de la littérature?”

“M. Arnould nous disait l'autre jour, à l'Université Laval, que sur 500 étudiants inscrits, un seul avait suivi ses cours de littérature durant l'année.

“Le jeune homme, à Montréal qui parle sa langue avec pureté et élégance, qui possède bien l'anglais et qui approfondit les matières que lui enseigne l'Université, peut ambitionner légitimement d'arriver aux plus hauts emplois s'il a en même temps de la tenue morale et physique.

“Je voudrais que nos jeunes gens, au moment de quitter le collège, prissent solennellement l'engagement de donner au moins trois soirs par semaines durant leur cléricature, à la continuation de leurs études classiques.

“Ils acquerraient ainsi le goût du travail, sérieux et méthodique.

“Leurs études développeraient chez eux plus sûrement l'esprit public, c'est-à-dire le sens de leur responsabilité civique, et leur caractère en sortirait mieux trempé pour les luttes de la vie.

“Que nos jeunes gens travaillent avec ardeur et nous n'aurons aucune crainte pour l'avenir de la race française dans la Confédération canadienne.”

L'EXPOSITION DE JAMESTOWN

Ouvre une agence au Canada.

Norfolk Ve.— La Compagnie de l'Exposition de Jamestown, qui se tient actuellement sur les rives de Hampton Roads, Virginie, et avoisinant les villes de Norfolk, Newport News, Portsmouth, Old Point Comfort, Hampton, Phoebus et Fortress Mounroe vient de décider de fonder une agence canadienne, ou toutes les informations nécessaires concer-

MESDAMES

DEMANDEZ

ETOFFE A ROBES

MARKOUE
PRIESTLEY'S

Planches vernies estampées toutes les 5 verges.

CRAVANETTE

IMPERMEABLE

PROCEDES SPECIAL



GREENSHIELDS Ltd.

P. EGUIN, Représentant.



nant l'exposition pourront être obtenues.

Cette agence sera établie à Montréal. M. Louis Larivée, qui depuis sept mois a eu la direction du département de publicité canadienne et franco-américaine aux quartiers généraux de l'exposition, à Norfolk, Ve., en sera le gérant.

Tous les renseignements, pamphlets de l'exposition, plans du terrain, catalogues, etc; seront fournis gratuitement à ceux qui en feront la demande à M. Louis Larivée, Agent de l'exposition de Jamestown, Montréal, Canada.

EXPERIENCES SUR L'ENGRAISSEMENT DES PORCS FAITES EN HOLLANDE.

Le blé d'inde se montre peu avantageux.

Il était généralement admis dans plusieurs pays, que le maïs et la farine qui en provenait, étaient un aliment de tout premier ordre dans la nourriture des porcs. Il semble qu'il n'en est pas précisément ainsi, d'après des expériences qui viennent d'être faites par la société des charcutiers et bouchers hollandais.

Cette société a fait des essais d'alimentation comparatifs entre les farines de maïs, de seigle, d'orge et de sarrasin et cela sur 48 animaux d'âge et de poids égaux, répartis en 4 sections. Les quatre variétés de farines étaient donc distribuées largement et respectivement aux quatre lots d'animaux. Outre cela, on leur distribuait encore du lait écrémé et des pommes de terre.

Lorsque les animaux furent abattus, on constata que la farine d'orge était supérieure à la farine de maïs et donnait aux animaux une

chair de plus grande valeur. Les farines de seigle et de sarrasin donnaient des résultats identiques.

Le cultivateur a le plus grand intérêt à terminer l'engraissement aussi rapidement que possible avec des aliments concentrés agissant promptement et efficacement. Il ne lui sera point indifférent d'apprendre que la société des bouchers et charcutiers hollandais conseille l'emploi des farines de seigle, d'orge ou de sarrasin, de préférence à la farine de maïs si réputée jusqu'ici.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour Supérieure.—Rimouski
Province de Québec } WILLIAM H. GRAY,
District de Rimouski } Lumber Company, De-
No 3501 } mandeur; contre OSCAR
WHILEMORE RIDLEY, marchand de bois,
Défendeur.

Tous les droits, titre et intérêt quelconque du dit défendeur sur et dans un certain morceau de terre étant partie du lot numéro 12 dans le premier rang Matapédia, dans le Canton de Restigouche, sur le plan du Cadastre et au livre de renvoi du dit Canton à Champlain Siding-Ensemble avec un moulin à scie et toutes les machines et appartenances y ayant rapport et toutes les autres bâtisses érigées sur le dit lot. Circonstances et dépendances: sujet au bail de \$20.00 payable semi-annuellement à Dame Mary Lawlor.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St-Laurent de Matapédia, à Matapédia le TROISIEME jour de SEPTEMBRE 1907, à ONZE heures de l'avant midi.
W. M. SHEPPARD,
Bureau du Shérif
New-Carlisle, août 1907. Shérif.

“LA FONCIERE”

Compagnie d'Assurance Mutuelle
CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL AUTORISÉ, — \$1,000,000.

TARIF INDEPENDANT

Conditions spéciales aux actionnaires
Prompt paiement des pertes justifiées.

Bureau Principal : MONTREAL.

Représentée par :

MM. L. H. GARON, Rimouski.
J. E. DUPERE, Ste-Flavie Sta

CARTES D'AFFAIRES

C. E. L. DIONNE, C. R. LÉONIDAS DIONNE, JF
DIONNE & DIONNE
AVOCATS
Bâtisse de la Banque d'Hochelega
No 132, rue St-Pierre
QUEBEC.
Suivront également les termes de Cour du
district de Rimouski.

LOUIS TACHÉ

AVOCAT

Rue St-Jean, RIMOUSKI.

JEAN MARTIN, L.L.L.

AVOCAT

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

I. Gagnon, L.L.B. Elz. Sasseville, L.L.L.

GAGNON & SASSEVILLE

AVOCATS

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.
Téléphone 102.

L. DE G. BELZILE, L. L. B.

NOTAIRE

Bâtisse de la Cie d'Assurance.

RIMOUSKI

ARGENT À PRÊTER : sur première hypothèque; des conditions spéciales et avantageuses sont faites aux Fabriciens de paroisse et aux Communautés religieuses.

HON. A. TESSIER, C. R. H. R. FISKE
Min. de l'Agriculture. AUG. TESSIER, JR

TESSIER FISET & TESSIER

AVOCATS

Rue des Avocats - RIMOUSKI.

R. A. DRAPEAU

AVOCAT

Rue des Avocats RIMOUSKI.

Robert Bergeron, B.L., L.L.

AVOCAT

MATANE, - P. Q.

CHARLES D'ANJOU, L.L.L.

NOTAIRE

Avenue de l'Evêché Rimouski
Téléphone 63.

Dr Edgar Couillard

ancien Interne à l'Hôtel Dieu de Québec.

Spécialités:

Chirurgie générale, Gynécologie.

Bureaux: rue St-Germain, Rimouski
(résidence de M. A. Audet)

Dr Lorenzo J. Montreuil

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, Nez, Gorge et Oreilles.

9 1/2 rue St-Jean, — Québec.

Consultations: 10h. à 4h. A.M., et 7 à 8h. P.M.

J. C. GAUVREAU

CHEF DE POLICE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

DÉTECTIVE PRIVÉ

Rue des Avocats, RIMOUSKI.

Téléphones { Bureau: N° 38.
Res. privée: N° 6.

Agence des . . .

Compagnies d'Assurances Canadiennes
suivantes, contre le feu :

LA MUTUELLE DE RIMOUSKI.
LA CIE MONTRÉAL-CANADA.
LA FONCIERE MUTUELLE, Montréal.
LA MUTUELLE DE RICHMOND-DRUMMOND

Taux les plus bas. Pour autres renseignements, l'on voudra s'adresser à

F.-J. COUTURE

COMPTABLE ET AGENT

à Rimouski.

PAUL RAYMOND

Peintre-Décorateur
et Entrepreneur.

Assortiment complet de Peintures, Pinceaux, Tapisseries, Toiles à chassis, Potes Vitres, Miroirs, Imageries en tous genres Encadrement, une spécialité.

Coin des rues St-Jean et des Avocats
RIMOUSKI.



Le Progrès du Golfe

JOURNAL HEBDOMADAIRE
publié tous les vendredis à Rimouski.

ABONNEMENT
\$1.00 par année, payable d'avance, ou si on le désire, par versements de 25 ou 50 centimes.
Etats-Unis \$1.50 payable d'avance.
Tarif des Annonces
1^{re} insertion, la ligne..... 10 centimes
Insertions subséquentes..... 5 "
Naissances, mariages et décès... 25 "

Vendredi, 9 août 1907.

Echo d'une Assemblée Politique

Nous devons à nos lecteurs de les renseigner au moins succinctement sur les différents événements qui surviennent dans le monde politique, et sur les mouvements, précurseurs d'une forte tourmente, de ceux qui prendront part à la prochaine lutte électorale. L'événement politique de cette semaine est certes l'Assemblée tenue lundi à Québec sous les auspices du parti nationaliste. Cette assemblée, dont on parlera longtemps et qui a donné lieu à bien des billevesées entre certains politiques, avait été convoquée par MM. Bourassa et Lavergne, en vue de discuter publiquement les Affaires Provinciales. Bourassa, il faut bien l'avouer, même quand on est adversaire de sa politique, est indubitablement un homme d'intelligence peu commune et dont les talents oratoires sont d'une puissance qui captive et entraîne.

Aussi, cette assemblée, dont le théâtre avait été audacieusement fixé en pleine forteresse libérale, promettait elle d'avoir à Québec et dans toute la province un retentissement éclatant et d'attirer au sein de la ville aimée du Canada une foule immense, désireuse d'entendre la vibrante parole du député de Labelle, et curieuse de connaître ses idées sur l'Administration du Gouvernement actuel, avec peut-être l'espoir de se renseigner au clair sur les rumeurs qui circulent depuis quelque temps à propos de son entrée probable dans l'arène parlementaire locale.

Quinze mille personnes de Québec et des environs accoururent en effet lundi soir sur la place Jacques Cartier où les orateurs devaient parler.

Les citoyens de la vieille capitale, adversaires ou amis de Bourassa, se sont montrés, disons-le à leur louange, hospitaliers comme toujours prêts à écouter les champions de la cause nationaliste avec leur contumace urbanité et à laisser à ces derniers le droit de développer le programme qu'ils semblent vouloir offrir à l'électorat de la Province. C'était toute justice d'ailleurs, et jusque-là tout était bien :

Seulement, et malgré les bonnes dispositions des milliers de spectateurs, l'assemblée de lundi soir ne pouvait avoir lieu, c'était même prévu, sans que des incidents regrettables, visiblement provoqués par des meneurs de marque, vissent jeter le désordre au milieu de l'assistance, et rendre même repoussante une réunion populaire qui eut été pour le moins intéressante.

Quelques centaines d'hommes, que des futeurs de discorde avaient gorgés d'alcool pour les mieux exciter à la colère et à la violence, pour les pousser à remplir en véritables forcenés, la vilaine besogne d'assommeurs, ont suffi grâce à leurs hurlements et à la pluie decailloux dirigés avec plus de virulence que de justice, sinon à démoraliser un Bourassa, du moins à l'interrompre au point qu'il ne pût exposer qu'une partie de son programme et à produire le désarroi dans la foule énorme venue pour l'entendre.

Le spectacle devait être lamentablement grotesque. Il n'a pas été de nature à relever les Cana-

diens dans l'estime des étrangers dont l'affluence est si considérable à Québec, par ce temps de vacances.

Si vil que soit le rôle joué en cette occurrence par des gneusards avinés, nous sommes portés à les plaindre plutôt qu'à jeter sur eux toute la responsabilité de scènes aussi dégoûtantes. Ce sont des malheureux, ignorants ou ivrognes, qui d'eux-même ne seraient jamais livrés à de tels excès, s'ils n'avaient été affreusement trompés et honteusement sondoyés par des personnages dont la profession est de semer la discorde et la haine voire dans les rangs de leur propre armée : intrigants si peu scrupuleux qu'ils ne craignent pas, sous le prétexte de faire du zèle pour la cause de leur parti, de faire servir à leurs perfides manœuvres les pauvres naïfs qui trop souvent, et pour leur malheur, ne saisissent pas la portée de ce qu'ils commettent.

Ceux-là qui abusent de leur influence auprès du bas peuple pour l'entraîner à des actes que la conscience publique réprovoque. Ceux-là surtout sont les vrais coupables et devraient seuls porter au front l'empreinte du déshonneur qui recouvre leur trop serviles créatures. Les chefs de partis n'ont pu souscrire aux folies faites à leur insu par une poignée de sots partisans et ils ne méritent pas non plus d'en supporter les funestes conséquences.

On a bien raison de flétrir ces ourdisseurs de scandales publics, eux qui n'ont pas rougi de commettre un attentat à la liberté d'opinion : surtout à l'égard d'un homme qui, ainsi que le disait *La Presse*, « puisqu'il peut s'ériger en chef de parti, a droit d'exposer son programme au public » : eux qui n'ont pas craint, outre qu'ils ont jeté un discrédit considérable sur la population de leur ville, de donner à leurs compatriotes un bien mauvais exemple qui peut avoir des suites néfastes pour l'éducation politique des canadiens.

JACQUES VERNE

LA BANQUE NATIONALE

Ne voulant pas rester stationnaires, mais continuer à augmenter la prospérité de notre institution, il nous fallait chercher ailleurs l'argent nécessaire pour l'augmentation de nos opérations. C'est dans ce but que l'établissement d'un comptoir à Paris a été décidé. Cette décision a été prise après deux ans d'étude de la question, et après avoir obtenu aux meilleures sources les renseignements requis.

Nous désirons bien faire comprendre que nous n'allons pas risquer à l'étranger l'argent de nos déposants ou les intérêts des actionnaires. Nous allons au contraire chercher pour les placer ici des capitaux étrangers, pour aider l'industrie et le commerce, tout en donnant à ceux qui nous confieront leur argent des garanties complètes et des profits satisfaisants.

Les opérations que nous allons faire en France sont décrites d'une manière sommaire et concise dans la circulaire qui sera distribuée avant l'ouverture de nos bureaux, et nous y mentionnons les opérations suivantes :

Recouvrements, délivrance de chèques et de lettres de crédit sur le Canada et l'Amérique du Nord, achat et vente de monnaies canadiennes et étrangères, achat, vente, transfert et garde de valeurs canadiennes, paiements de coupons, arrérages, dividendes, etc. Elle recevra des dépôts de fonds contre des bons négociables, à échéance fixe, remboursables soit à Paris, soit à Québec. Elle conservera aussi des dépôts en comptes courants portant intérêt et remettra à ses clients des cartons de chèques et des livrets tenus d'après le système simple et pratique en usage au Canada. Enfin, à l'aide de l'organisation générale de La Banque Nationale de Québec et la collaboration du personnel expérimenté de ses quarante agences actuellement réparties sur tous les points utiles du territoire canadien, la succursale de Paris est en mesure de fournir à sa clientèle des renseignements commerciaux très sûrs et de recomman-

der des valeurs canadiennes de tout repos. Elle étudiera et favorisera toutes entreprises commerciales et industrielles canadiennes-françaises susceptibles de succès, facilitera la participation ou prendra part pour le compte de ses clients, à toutes soumissions et adjudications pour la fourniture des denrées et marchandises, ainsi que la construction de chemins de fer et l'exécution de travaux publics en Canada.

Puisqu'il nous fallait absolument l'extension à l'étranger si nous ne voulions pas demeurer stationnaires dans cette poussée des banques vers le progrès, pouvions-nous choisir un endroit plus favorable que Paris, que la France pour ce nouvel établissement ?

FÊTES PAROISSIALES A CARLETON

Les 21, 22 et 23 du présent mois d'août, les citoyens de Carleton, M. le Maire et MM. les Conseillers Municipaux en tête, fêteront la 134^{ème} anniversaire de l'arrivée du premier curé résident, M. le Vicaire-Général J. M. Bourq en même temps que le 25^{ème} anniversaire de l'ordination sacerdotale du curé actuel, M. le chanoine J. B. A. Bélanger, M. A. V. F., et aussi l'anniversaire de l'élévation au Protonotariat Apostolique d'un enfant de la paroisse, Son Excellence Mgr. J. F. Allard, curé de Caraquet. Les fêtes commenceront le mercredi 21 Août par la réception de M. le curé et des invités au débarcadère et à la gare. Il y aura dans l'après-midi du même jour séance dramatique et musicale ; le soir vêpres et salut *in pontificalibus* par Mgr Allard. Le lendemain messe solennelle par M. le curé, sermon, présentation d'adresse, banquet au Couvent. Vendredi, messe *in pontificalibus* par Mgr Allard et clôture des fêtes.

Ceux qui connaissent l'esprit d'accord et d'entente cordiale des paroissiens de Carleton savent que ces fêtes seront grandioses. Le comité d'organisation a adressé des invitations aux membres du clergé diocésain, aux anciens élèves de M. Bélanger qu'ils se sont efforcés de trouver un peu partout. Ils ont la douce persuasion de croire qu'ils n'ont oublié personne d'entre les parents et amis de ceux qu'ils s'appellent à fêter.

J. D.

N.-D. du Sacre-Coeur

Vendredi dernier a été célébrée la fête de la Portioncule ainsi que celle des Saintes Reliques.

Les paroissiens et plusieurs personnes des paroisses voisines ont pris part à ces cérémonies.

M. Philippe Dubé et Melle Dubé, d'Amqui, sont en promenade chez leur oncle M. Pierre Gauvin.

Melle Marie-Louise Parent est actuellement chez son oncle M. A. Parent.

M. J. Jacques et sa fille, sont en visite chez M. J. B. Siros.

Melle Alexandrine Lévesque d'Amqui, est de passage chez M. J. E. Bélanger, marchand.

M. et Mde Poliquin de Fall River ; MM. Sam Roy et Ernest Gagnon sont en promenade chez M. Alfred Roy.

M. et Mde Jos. Ouellet, Mlle Marie-Louise Blais ; MM. Auguste Parent, Jos Blais et Arthur Gagnon étaient de passage ici dimanche dernier chez M. A. H. Parent.

M. et Mde J. A. Levasseur, du Bic, sont en visite chez des parents et amis.

Lundi dernier M. Edouard Roy conduisait à l'autel Melle Délia Thibault, du Bic. Nos meilleurs souhaits de bonheur à l'heureux couple.

Un grand nombre de touristes est venu au Rocher blanc, dimanche.

M. Jos Bélanger de la Pointe au Père, était en visite dimanche dernier, chez M. N. Pinault. M. Bélanger a fait le voyage sur sa magnifique embarcation "Eva".

MARIAGE

Le 30 juillet dernier, dans l'église de la paroisse de St-Ulric de la Rivière-Blanche, comté de Matane, avait lieu le mariage de M. Isidore Levasseur, fils de M. Alexandre Levasseur, maître de poste et syndic de la paroisse de St-Léandre, à Melle Ernestine Côté, fille de M. Majorique Côté, cultivateur, de St-Ulric.

La bénédiction nuptiale fut donnée par le Révd M. S. Saindon, curé de la paroisse. Un grand nombre de personnes assistaient à cette cérémonie, voulant par là, témoigner de l'estime qu'elles portent aux familles des nouveaux époux.

M. Alexandre Levasseur et M. Majorique Côté servaient respectivement de témoins à leurs enfants. Pour rendre la fête plus imposante on avait rétabli une coutume qui, malheureusement, tend à disparaître dans nos campagnes, celle de faire accompagner les fiancés par un suivant et une suivante. M. Hypolite Levasseur, frère du marié, et Melle Appolline Côté, sœur de la mariée, remplissaient ces fonctions.

Parmi les personnes présentes : ce mariage, nous avons remarqué le Revd Père Rosaire Miville, de l'Ordre des Dominicains, d'Ottawa, M. E. Ae Chamberland, ecclésiastique, du Bice lesquels étaient en promenade chez leur oncle, M. Jos Roy, industriel, les parents des époux, M. Louis Levasseur et son épouse frère et belle-sœur, M. Damase Levasseur, marchand, St-Ulric, et une foule de citoyens de cette paroisse.

Au chœur de l'orgue, sous l'habile direction de Mde J.-Bte Roy, il y eut chant et musique de circonstance.

Parmi les chanteurs, nous avons remarqué : M. E. A. Chamberland, ecclésiastique, Melles Adèle et Zélia Roy, M. J. B. Roy.

Après le mariage, l'on se rendit à St-Léandre, chez le père du marié, M. Alexandre Levasseur. Celui-ci, l'un des premiers colons de cette paroisse et l'un de ses plus dévoués citoyens, aujourd'hui maître de poste de cette localité, fit tout son possible pour rendre agréable à ses hôtes la large hospitalité qu'il leur offrait. Aussi les personnes présentes furent-elles enchantées de la réception que leur fit ce brave défricheur du sol. L'on revint ensuite chez le père de la mariée où la noce se termina.

Aux nouveaux époux nous offrons nos meilleurs et nos plus sincères souhaits de bonheur.

STE-FLAVIE

7 août 1907.

Dimanche dernier Mlles Blanche et Berthe Réhel ainsi que M. Rosario Réhel, de Rimouski, étaient en visite chez Mde Jules Lavoie leur tante.

Lucienne Lavoie est actuellement en promenade aux Trois-Pistoles chez sa sœur Melle Alice Lavoie, modiste.

Nous apprenons avec chagrin la maladie assez grave de Melle Mary Tremblay. Nous formons des vœux pour son prompt rétablissement.

Mademoiselle Angéline Lavoie est retournée aux Trois Pistoles après une promenade de trois semaines chez son frère M. Honorius Lavoie.

PERCE

8 août 1907.

Nous avons eu une forte tempête, ici, ces jours derniers.

M. et Mlle Mignault, Melles Mignault, de Sherbrooke, sont ici, pour une quinzaine.

Mme Garon, de Montréal, est allée à Douglstown, chez sa sœur Mme Kennedy.

MM. Lavoie, Chambers et autres passent quelques jours à Grande-Rivière pour y faire la pêche au saumon dans la rivière de M. Louis, de Brooklyn, N. Y.

Les funérailles de feu M. Frederick James, ont eu lieu à Philadelphie, il y a que que temps, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. M. F. G'bault, de Québec, est en visite chez Mme Valpy, à sa résidence "The Park".



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à lundi, 26 août 1907, inclusivement, des soumissions pour la construction d'un prolongement du quai de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, P. Q., lesquelles devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour prolongement, quai de Chicoutimi".

On peut consulter les plans et se procurer des formules de soumission en s'adressant aux bureaux de M. Ph. Béland, commis des travaux, Hôtel des Postes, Québec ; de M. Chs Desjardins, commis des travaux, Hôtel des Postes, Montréal, P. Q. ; de M. J. C. Taché, ingénieur résident, Chicoutimi, P. Q., ainsi qu'au ministère des travaux publics, à Ottawa.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque de quatre mille dollars (4,000.00) à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
FRED. GELINAS,
Secrétaire

Ministère des travaux publics,
Ottawa, 26 juillet 1907.

N.-B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. 15. 2. f.

Avis public est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux enchères et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour Supérieure.—Québec.
No 1900 } LOUIS JOSEPH BELLEAU, De-
mandeur, vs JEAN-BTE ISA-
BELLE, Défendeur, avoir :

1. Un emplacement situé sur le premier rang de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, de 45 pieds de front sur 45 de profondeur ; borné au nord au bout de la profondeur à Chs Stevenson, au sud au chemin public, à l'est à Bart. Charest, et à l'ouest à Veuve Napoléon Robitaille, faisant partie du No 75, du cadastre officiel de la dite paroisse—avec maison, boutique et autres bâtisses, circonstances et dépendances.

2. Un autre emplacement situé au même lieu, de 100 x 250 pieds ; borné au nord à la baie, à l'est à Théodore Bouffard, au sud et à l'ouest à Jean-Bte Desrosiers, faisant partie du No 75, du cadastre officiel de la dite paroisse de Saint-Jérôme de Matane,—avec un moulin à scier sus-construit, machines et machineries du dit moulin, et spécialement : un engin "Dutton" de 10 x 12, une boîte à vapeur de 40 x 45 pieds, injecteur et un planour universel sans cylindre à moulures, avec ses straps en caoutchouc et circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, le TRENTE-DEUXIEME jour d'AOUT 1907, à DIX heures de l'avant-midi.

L. N. ASSELIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 10 juillet 1907. 2223
[Première publication. 13 juillet 1907.]

Isidore St-Laurent

MANUFACTURIER

Toujours en mains

Planches brutes et planées.
Madriers, Bardeaux, Etc.

Aussi : préparation de bois de toutes sortes.

Votre patronage est respectueusement sollicité.

Ste-Luce Station,
Co. Rimouski.

La Banque Nationale

BUREAU CHEF, QUEBEC

Capital - - - - \$1,800,000.00
Réserve et profits indivis - - 814,060.00

DIRECTEURS :

R. AUDETTE, Ecr. Président.
L'Hon. J. A. CHAUVEAU - Vice-Président
V. CHATELAIN, J. B. LABERGE,
NAZ. FORTIER, VICTOR LEMIEUX,
CHARLES PETTIGREW
P. LAFRANCE - - - - - Gérant.
N. LAVOIE - - - - - Inspecteur.

La Banque a Quarante succursales dans la province de Québec et une à Paris, France.

Cinq de ces succursales sont dans le district, aux localités importantes de Trois-Pistoles, Rimouski, Matane, Amqui et New-Carlisle.

La Banque reçoit des dépôts au département d'épargne depuis une piastre en montant, et paie l'intérêt sur iceux, quatre fois par année, soit : le 1er août, le 1er novembre, le 1er février et le 1er mai.

Cet intérêt est payé sur la balance journalière.

Par son organisation, et surtout par ses nombreuses succursales dans le district, la banque est en état, plus que toute autre, d'accueillir et de rendre service à sa nombreuse clientèle.

Elle compte donc, com ne par le passé, sur le patronage des hommes d'affaires et des cultivateurs de la région.

P. VALLÉE,
Gérant à Rimouski.

Le Decret du Saint-Office

CONDAMNATION DES ERREURS MODERNES

Nous empruntons à la *Croix* de Paris la traduction française du récent décret du Saint-Office, déjà signalé par les dépêches et qui constitue un nouveau *Syllabus* des erreurs modernes. Ainsi qu'on le verra, les propositions condamnées sont au nombre de soixante-cinq.

Notre confrère français faisait précéder son texte des notes suivantes, que nous croyons opportun de reproduire, en ajoutant que les premières paroles du décret sont : *Lamentabili sicut exitu*:

(1) Ni dans son titre, ni dans son texte, le décret ne porte le mot "syllabus," il semble donc bon de le désigner par les premiers mots du texte, selon l'usage traditionnel.

(2) Notre traduction a été faite avec soin par un collaborateur très entendu. Mais elle n'a aucun caractère officiel. Seul le texte latin a ce caractère.

Voici maintenant, dans son entier, le texte fourni par la *Croix*:

Mercredi, 3 juillet 1907.

Notre temps, qui ne souffre aucun frein dans ses recherches, sur les raisons profondes des choses, suit fréquemment les nouveautés et délaisse ce qui est comme l'héritage du genre humain, de telle sorte que, par une issue lamentable, il tombe en des erreurs très graves. Ces erreurs sont beaucoup plus périlleuses, s'il s'agit des sciences sacrées, de l'interprétation de la Sainte Ecriture, des principaux mystères de la foi. Or il est déplorable de rencontrer, même parmi les catholiques, d'assez nombreux écrivains qui sortant des limites fixées par les Pères et par la Sainte Eglise elle-même, poursuivent, sous prétexte de les approfondir et sous couleur d'investigation historique, un progrès des dogmes qui en constitue, en réalité, la corruption.

Afin d'empêcher ces erreurs de prendre racine dans l'esprit des fidèles parmi lesquels elles sont quotidiennement répandues, et de corrompre la pureté de la foi, il a plu à N. T. S. P. Pie X, pape par la divine Providence, de confier à cette Sacrée Inquisition romaine et universelle la mission de noter et de réprover les principales de ces erreurs.

En conséquence, après un examen approfondi, et l'avis préalable des révérends Consultants, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux, inquisiteurs généraux en matières de foi et de mœurs, ont jugé les propositions suivantes dignes d'être réprochées et proscrites comme ils les réprochent et proscrivent par ce Décret général :

I.—La loi ecclésiastique qui prescrit de soumettre à la censure préalable les livres qui concernent les divines Ecritures, ne s'étend pas aux écrivains qui cultivent la critique et l'exégèse scientifique de l'Ancien et du Nouveau Testament.

II.—L'interprétation par l'Eglise des Livres Saints n'est pas à dédaigner sans doute; elle est sujette cependant à un jugement plus approfondi des exégètes et à correction.

III.—Des jugements et des censures ecclésiastiques portés contre l'exégèse libre et plus savante, on est en droit d'inférer

Restaurant Roly

l'endroit favori pour

CREME A LA GLACE, — LIQUEURS DOUCES. — SODAS, EAUX MINERALES, — FEVES AU LARD Etc.
AUSI: CIGARES, CIGARETTES, FRUITS DE TOUTES SORTES, LEGUMES, CONSERVES, EPICERIES, Etc.

SERVICE FAIT AVEC POLITESSE.

On sollicite une part de votre patronage.

Rue St-Germain, - RIMOUSKI.



Moyen Naturel d'avoir un beau teint

Sans faire usage de Poudre ou de Lotions qui toujours abiment et gâtent à tout jamais l'épiderme. Le

VIN ST. MICHEL

donne un beau teint et suivant les lois de la nature, il fournit au corps un sang pur, riche et généreux qui coule coloré et chaud dans les veines.

Alors la peau devient rosée, les lèvres se colorent, le regard s'anime et le visage prend cet éclat de santé qui est la plus grande beauté qu'une femme puisse posséder.

Quand bien même vous auriez été pâle ou anémique toute votre vie le VIN ST. MICHEL vous donnera du

Teint, de la Force et de la Santé.

Boivin, Wilson & Cie

SEULS AGENTS,

520, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS.

Agents pour les Etats-Unis.

61

que la foi proposée par l'Eglise est en contradiction avec l'histoire, et que les dogmes catholiques ne peuvent réellement pas se concilier avec les vraies origines de la religion chrétienne.

IV.—Le magistère de l'Eglise ne peut pas déterminer le sens propre des Saintes Ecritures, même par des définitions dogmatiques.

V.—Le dépôt de la foi ne contenant que des vérités révélées, il n'appartient à aucun égard à l'Eglise de porter des jugements sur les affirmations des sciences humaines.

VI.—L'Eglise enseignée et l'Eglise enseignante collaborent à ce point dans les définitions doctrinales, que l'Eglise enseignante n'a plus qu'à sanctionner les opinions communes de l'Eglise enseignée.

VII.—Lorsque l'Eglise proscrit des erreurs, elle ne peut exiger des fidèles qu'ils adhèrent par un assentiment intérieur aux jugements qu'elle a rendus.

VIII.—On doit estimer exempts de toute faute ceux qui tiennent pour nos avenues les condamnations de la Sacrée Congrégation ou des autres Sacrées Congrégations romaines.

IX.—Ceux-là font preuve d'une simplicité et d'une ignorance excessive qui croient que Dieu est

vraiment l'Auteur de la Sainte Ecriture.

X.—L'inspiration des livres de l'Ancien Testament a consisté en ce que les écrivains d'Israël ont transmis les doctrines religieuses sous un certain aspect, peu connu ou même inconnu des païens.

XI.—L'inspiration divine ne s'étend pas de telle sorte à toute la Sainte Ecriture qu'elle la préserve de toute erreur dans toutes et chacune de ses parties.

XII.—L'exégète, s'il veut s'adonner utilement aux études bibliques, doit écartier avant toute opinion préconçue sur l'origine surnaturelle de l'Ecriture Sainte, et ne pas l'interpréter autrement que les autres documents purement humains.

XIII.—Ce sont les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la seconde et de la troisième génération qui ont artificiellement élaboré les paraboles évangéliques et qui ont ainsi rendu raison du peu de fruit de la prédication du Christ auprès des Juifs.

XIV.—En beaucoup de récits, les évangélistes ont rapporté non pas tant la réalité que ce qu'ils ont estimé, quoique faux, plus profitable à leurs lecteurs.

XV.—Les Evangélistes se sont enrichis d'additions et de corrections continuelles jusqu'à la fixation et à la constitution du Canon; dès lors, il n'y subsista de la

THÉS JAPON CONDOR
Une qualité Extra—Choix : Un Régali !
Demandez-en à votre Fournisseur.
40c. la lb. LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE, MONTREAL.

Pour vous Messieurs !

UN STOCK CHOISI...
EXPRES POUR VOUS

Assortiment complet de

BEAUX TWEEDS, BEAUX DRAPS, BELLES SERGES, BELLES TOFFES A PANTALONS, BELLES FOURNITURES, Etc., Etc., Etc.

Ce qu'il y a de plus chic pour 1907.

PATRONS NOUVEAUX—DERNIERE MODE

Venez me voir pour votre prochaine commande; mes marchandises vous intéresseront. Mon ouvrage est garanti et mes prix sont très bas. Votre patronage est sollicité.



FABIEN THIBAUT

MARCHAND-TAILLEUR

RUE ST-GERMAIN, Voisin de (Guillard, Fils & Cie.) RIMOUSKI.



En vous servant d'une de nos charnues à deux raies "B" No 20, vous ferez autant d'ouvrage en une journée avec trois chevaux que deux hommes avec quatre chevaux et deux charnues ordinaires, sans compter que le labour sera plus régulier et mieux fait.

Quant même vous n'avez pas besoin d'une de ces charnues ce printemps, demandez toujours nos catalogues qui vous intéresseront certainement.

A. Belanger
MONTMAGNY, QUB.

42 Compositions musicales pour 25 cts

Envoyez 25c au "Passe-Temps" 16 Craig-Est, Montréal pour recevoir franco 42 compositions musicales, ainsi réparties:

- 20 morceaux de chant;
- 18 morceaux de piano;
- 4 morceaux pour violon ou mandoline;

C'est-à-dire tous les numéros parissant du 1er janvier au 1er mai 1907, lesquels contiennent en outre une foule d'histoires amusantes et instructives et deux romans.

doctrines du Christ que des vestiges tenus et incertains

XVI.—Les récits de Jean ne sont pas proprement de l'histoire, mais une contemplation mystique de l'Evangile; les discours contenus dans son Evangile sont des méditations théologiques dénuées de vérité historique sur le mystère du salut.

XVII.—Le quatrième Evangile a exagéré les miracles non seulement afin de les faire paraître plus extraordinaires, mais encore pour les rendre plus aptes à signifier l'œuvre et la gloire du Verbe incarné.

XVIII.—Jean revendique, il est vrai pour lui-même le caractère de témoin du Christ; il n'est cependant en réalité qu'un témoin éminent de la vie chrétienne, ou de la vie du Christ dans l'Eglise, à la fin du premier siècle.

XIX.—Les exégètes hétérodoxes ont rendu plus fidèlement le vrai sens des Ecritures que les exégètes catholiques.

XX.—La Révélation n'a pu être que la conscience acquise par l'homme de sa relation avec Dieu.

XXI.—La Révélation qui constitue l'objet de la foi catholique n'a pas été complète avec les Apôtres.

(A suivre)

La Gomme à Macher
BODE
Le Trait d'union de l'Amour

BUVEZ LA BIÈRE & PORTER FOX-HEAD

Plus de Bébés Rachitiques Le Sauveur de l'Enfance

Le Vermifuge Lachance

Ces pastilles Vermifuges, qui ont vingt ans de succès, tuent en deux jours, les vers intestinaux des Enfants et des Adultes.

EN VENTE PARTOUT

Laboratoire Lachance

87, rue St-Christophe, Montréal.

Moulange "Champion"

Medaille d'or Chicago 1893, d'argent Paris 1900. La meilleure au monde.—Strictement garantie pour

Cultivateurs Eleveurs Meuniers

fonctionne parfaitement avec moulin à vent, moteur électrique, engin à vapeur, engin à l'huile ou à gazoline.

Moud: Orge, Blé d'Inde, Blé d'Inde en épis concassés, Avoine, Pois, Seigle, Sarrasin. Elle dépense peu de pouvoir, donne pleine satisfaction.

Demandez catalogue, liste de prix et attestation.

S. VESSOT & CIE, Joliette, P.Q.

Courroies EN CUIR TANNÉ AU CHÊNE
SADLER & HAWORTH
EN VENTE CHEZ
La Cie CHS A PAQUET Ltée
88 et 4 rue St-Jacques, Québec

GUERRE A L'INTEMPERANCE
TABLEAU

VOICI donc l'esclave infortuné de ce dégradant vice: poussé par le démon de l'ivrognerie, il s'en va déjà échauffé par la boisson, heurter à la porte de l'auberge. L'esclave de Satan s'approche de la barre. Le commis se hâte de lui verser un verre. Il l'avale avec l'avidité fébrile d'un frénétique. Contemplez-le: semblable au tigre qui a bu du sang, il se lèche les lèvres pour ne rien perdre de cette affreuse potion.

Le feu qui vient de jeter dans ses entrailles a attisé la passion de l'ivresse.—Encore un verre, s'écrie-t-il, encore un verre! —Et le second verre est aussitôt versé.

Cette fois, regardez les yeux de l'intempérant. Ils brillent comme ceux du hibou au milieu des ténèbres de la nuit. Ce verre est saisi avec une convulsion nerveuse qui menace de briser le fragile vase qui contient l'ivresse. Il l'a avalé! oui, il l'a encore avalé, et c'eût été déjà trop d'un seul verre!

Les deux verres du liquide infernal vont produire leur effet. L'intelligence du buveur se trouble, sa raison disparaît pour ne plus laisser que le feu qui lui brûle les entrailles, et que l'ivrogne, déjà à moitié brute, croit apaiser en demandant encore à boire.

Encore un verre, s'écrie-t-il d'une voix rauque!

Pour amortir l'action brûlante du liquide qu'il a déjà pris en trop grande quantité, il avale son troisième verre, puis son quatrième, puis son cinquième.....

L'action funeste de la boisson continue d'agir sur son cerveau et sur ses membres. Il sort en chancelant de la fatale maison. Suivons-le.

Regardez ses yeux troubles et injectés de sang. Son regard hébété, son visage défilé, ses pas mal affermis, sa voix rauque, cassée, n'articulant plus que des mots incohérents, ou proférant d'horribles blasphèmes.....

Un peu plus loin, un attroupelement... La brute est là gisante. Ce n'est plus un homme. Ses yeux ne distinguent plus ses semblables. Il vous connaissait; il ne vous connaît plus. Votre animal, votre chien, votre cheval vous connaissent; lui il ne connaît plus rien. Voyez son visage, le noble visage de la créature humaine, pâle, défilé, livide, repoussant, couvert d'un voile d'ignominie. Voyez sa tête, que Dieu avait faite si belle, si majestueuse, tournée vers le ciel: elle ne peut plus se tenir droite, elle penche d'un côté ou de l'autre, elle retombe sur sa poitrine brûlante, elle tombe en arrière, elle ne peut plus se tourner vers le ciel où réside un Père outragé par la honte de son enfant.

Quelle horreur! mais allons jusqu'au bout.

Essayez de dresser sur ses jambes ce roi de la création, cette noble créature à qui un Dieu bienfaisant avait soumis toute la terre dont il lui avait donné l'empire. Il marchera peut-être quelques pas en gambadant, et puis au moindre obstacle, il retombera dans la boue. Regardez encore, que voyez-vous? Un être qui marche à quatre pattes! *Homo, cum in honore esset, non intellexit, comparat ut jumentis insipientibus.*

L'homme n'a pas voulu comprendre et respecter la dignité dans laquelle Dieu l'avait créé, il s'est rendu semblable aux animaux sans raison.—(Ps. 48.)

Où est son intelligence? L'âne connaît l'étable de son maître; mais lui, l'ivrogne, reconnaît-il sa maison?

Où est sa raison? L'animal a au moins l'instinct pour se conduire,

fuir le danger. L'ivrogne se laisse choir dans le fossé où il trouve une mort affreuse.

Où est son cœur? *L'ivre se arrache le cœur*, dit le prophète Osée. Voulez-vous savoir jusqu'à quel point il a dit vrai? Suivons notre ivrogne jusque dans sa maison. Il y trouve une femme, des enfants qu'il aimait autrefois. Ecoutez les outrages dont il accable la victime de ses cruautés.

Que lui a-t-elle fait? Rien: mais elle a gardé son intelligence, sa raison, son cœur, et voilà ce qui excite sa fureur. Il la maudira, il la frappera, il la renversera sur le plancher.

Et ses enfants, ses pauvres enfants tremblants, interdits à la vue des outrages prodigués à leur mère, comment les traitera-t-il? Il n'a plus de cœur, pas même un cœur de bête. Il les laissera mourir de faim.

Il boira leur héritage et les réduira à aller mendier leur pain en pays étrangers.

(Grand Vicaire MAILLOUX.)

—Malgré la place prépondérante que la langue anglaise occupe dans le commerce, il ne faut pas oublier que langue française n'est pas seulement la langue de la politesse et de la diplomatie, mais qu'au contraire les gens d'affaires en font aussi un grand usage. C'est une chose que nos jeunes gens ne comprennent pas assez. Pères de familles canadiens français, ne négligez point notre langue dans vos familles. Plus tard vos enfants vous en remercieront. Jeunes gens, cultivez la langue française. Vous verrez que même dans le commerce, elle vous sera du plus grand secours. Apprendre est chercher un trésor!

AU PUBLIC

Nous avons le plaisir d'annoncer au public en général que nous avons, à Rimouski, au Magasin de :

CHAUSSURES POUR DAMES

de la célèbre marque "AMERICA BEAUTY". Cette chaussure est très élégante et durable et nous la garantissons d'une manière toute spéciale. Nous avons aussi le plus beau stock

d'Épiceries de toutes sortes. Biscuits, Sucreries, Tabacs, Cigares, Cigarettes des meilleures marques.

Nous aurons toujours les FRUITS ET LÉGUMES les plus frais, et nous nous approvisionnons toutes les semaines. Nous recevons, toutes les semaines, de la SAUCISSE et nous prions nos clients de nous donner leurs ordres à l'avance. Votre patronage est sollicité.

NOS PRIX SERONT LES PLUS BAS.

A. D'ANJOU & CIE

Marchands de Chaussures et Épiceries
Rue St-Pierre, Téléphone 48, Rimouski.
Maison de Jos. Lepage, en face du bureau central du Téléphone.



Excursion des récoltes au Lac-St. Jean.

EXCURSION DE COLONS. au Lac-St. Jean, Mardi le 13 août prochain.

Départ de Québec à 8. 15 a. m. Prix du passage \$1.50 de Québec à Roberval et retour, 2ième classe. Des billets de 1ière classe au taux de \$2.50 aller et retour seront vendus avant le jour de l'excursion aux cultivateurs seulement.

Les membres de Québec de la Société de Colonisation du Lac-St. Jean qui auront payé leurs souscriptions pour l'année courante. (1907-1908, auront aussi droit d'acheter leurs billets de première classe au taux de \$2.50.

Les billets seront bons pour le retour dans l'intervalle de 30 jours après la date du départ de cette excursion.

Les Dames peuvent aussi faire partie du voyage. Les enfants de 5 ans et au-dessus paient le plein prix du billet d'excursion.

RENE DUPONT.
Agent de Colonisation.
Chemin de fer de Québec & Lac St. Jean.
Québec.

AU PUBLIC!

Voulez-vous obtenir pleine satisfaction!...

ALLEZ FAIRE VOS EMPLETTES

A L'ÉPICERIE DE

Mme FRS. LAUZIER

LA VOUS TROUVEREZ

GROCERIES de toutes sortes. Les meilleures marques de CIGARES, CIGARETTES & TABACS. Aussi: Grand assortiment des CÉLÈBRES LIQUEURS DOUCES FORTIER.

La popularité de l'excellente Petite Bière au gingembre ne fait qu'accroître de jour en jour.

N.-B.—Par arrangement spécial, Mme Lauzier fournira aux marchands les produits de "L'American Tobacco" et de la "Rock City Tobacco", aux prix du gros.

ODL. BRODRIQUE

Plombier, Ferblantier et Electricien

SPECIALITES

Plomberie

EN TOUS GENRES

Appareils de Chauffage

à la vapeur, à eau chaude et à air chaud. Gaz, etc.



Installation de LUMIÈRE et CLOCHE ÉLECTRIQUES

BYCYCLES REPARÉS, Etc., Etc.

TELEPHONE No 16.

RIMOUSKI, P. Q.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

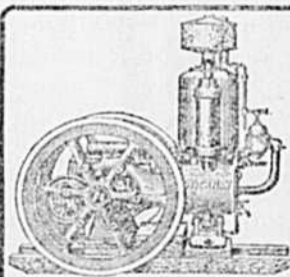
guéri en quelques heures à l'aide de l'Élixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Artériel, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lumbago et de la Sciatique. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1636 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal. Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.

LE VIN DES CARMES
L'ELIXIR DE LONGUE VIE

V'LA L'SECRET DE MA GRANDE GAÏTÉ, MA CHÈRE ENFANT...



A. TOUSSAINT & CIE, Dépositaires Généraux, Québec.



L'Engin des cultivateurs, le Stickney c'est le plus parfait, toujours prêt. Il bat, moule le grain, pompe l'eau, presse le foin, coupe le fourrage, scie le bois, etc. Il est rempli de qualités supérieures aux autres.

Nous manufacturons aussi des moulins à vent pour pompes et pouvoir, moulange, scie; charpente en acier, réservoir en bois, fer ou acier suivant ce que vous désirez; bassins abreuvoirs, etc., demandez le catalogue.

ONTARIO WIND ENGINE & PUMP CO., LTD.
238 RUE ST-PAUL - MONTREAL.

Mentionnez ce Journal.

Poudre à Pâte "Condor"

Celle qui donne les plus belles pâtisseries. Incomparable, Economique.

250. LA LB.

Dans toutes les bonnes Epiceries.

LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE - MONTREAL.

Gin Kiderlen

Le Plus Pur. Le Plus Fort. Le Meilleur au Goût.

Fabriquée par la Distillerie "Netherlands", la plus considérable dans la Hollande. Le Gin Kiderlen y est reconnu comme le meilleur et jouit d'une vogue immense.

S. B. TOWNSEND & CIE,
AGENTS POUR LE CANADA MONTREAL.

P. LAROUCHE
BOUCHER

TOUJOURS EN MAIN:
LA MEILLEURE VIANDE

Pour tous les goûts.
BŒUF, LARD, VEAU, MOUTON
Aussi: Volailles, Saucisse, Fromage, Oeufs, etc., etc.

On peut s'adresser par téléphone et les ordres seront livrés à domicile. Votre patronage est respectueusement sollicité.

Avenue de la Cathédrale, RIMOUSKI.

—On achète toujours les animaux destinés à la boucherie et on paie les plus haut prix, argent comptant.

"LE CASTOR"
Tabac Canadien-Rouge Quesnel

Le plus riche en arôme.
Le plus agréable à fumer.

5 CTS
LE PAQUET.

Essayez-le: Vous l'adopterez!

Tabacs en Feuilles ROUGE HAVANE QUESNEL

Nous avons un assortiment considérable des meilleurs sortes de Tabacs en Feuilles, en Roles et en Menottes. Nous invitons le commerce à demander Prix et Échantillons.

LABRECQUE & PELLERIN
NEGOCIANTS EN GROS
415 rue Ontario Est, MONTREAL, Canada.

M. RINGUET
MARCHAND
en gros et en détail

Vins importés directement | des pays de production.
VIN DE MESSE
garanti pur et avec certificat.
Gin Canadien « Croix Rouge » en entrepôt et au Prix du Gros.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI

Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba et du Nord-Ouest, au 8 et 26, non réservée, peut-être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de 18 ans, pour l'étendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription doit être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous:

(1) Une résidence de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage, de la terre inscrite, la condition de résidence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa de l'intention de demander un patent.

W. W. CORY,
Sous ministre de l'Intérieur

—Monsieur le docteur N. J. Pineault est arrivé ici mercredi soir pour y visiter ses parents et ses nombreux amis. Notre ami jouit d'une excellente santé. Il vient d'acheter une somptueuse résidence à Québec où à l'avenir il passera l'été. En hiver il continuera, comme par les années passées, à habiter la riche propriété qu'il possède à Pass Christian Mis. où nombre de Canadiens ont eu l'occasion de jouir de la généreuse hospitalité du docteur et de sa digne épouse.

Revue Canadienne

SOMMAIRE DU NUMERO D'AOUT 1907.

J. B. Bousquet, B. L.; L. L. B. — Les Professions Libérales dans la Province de Québec.
J. Ernest Cyr. — La Colonisation Canadienne Française dans l'Ouest Rose Monge. — Une Oeuvre d'Artiste (Nouvelle.)
Article illustré de trois gravures de Napoléon Savard :
La Louise, page 151; Le Petit Benoit page 156; Le Christ Mourant de Benoît Guéridou, page 169.
Jean Dailon. — Autour du Saint-Sépulchre.
Hermas Lalonde, S. J. — A Quoi Bon Répondre ?
Thomas Chapais. — A Travers les Faits et les Oeuvres.
* * * Notes Bibliographiques.

Derniers brefs émanés de la Cour Supérieure, Rimouski.
Pascal Michaud vs Ant. Roy, Personnelle, 117 87; Art. Richard vs François Gagnon, S. rev, 125.00; Angèle Martin vs Eugène LaFrance, 236.00; Frs Caron vs Corp. du comté de Rimouski et al, annulation de règlements; Naz. Bourgoin vs A. Rioux & Cie, 126.47; Napoléon McKen vs Henri Garon, S. rev, 110.00; Joseph Dufour vs Corp. par. Causapsal, annul. de procédures municipales; Dame Marcelline Parent vs Joseph Lavoie, fils Elzéar, 50.00; Possessoire et dommages.

NOTES LOCALES

Monsieur l'avocat L. E. D'Anjou, de Matane, était en ville ces jours derniers; il est venu conduire ses demoiselles qui passeront quelque temps chez leurs grands parents, à l'hôtel Rimouski.
—Mme Vve Grant, née Rosalie Michaud, de Duluth, était ici mercredi; elle est partie hier pour Matane où elle doit passer quelques jours chez son oncle M. Alexandre Fraser.
—Madame Desilets, de cette ville, est partie ces jours derniers pour visiter des parents à Montréal, Ottawa, Toronto et aux États-Unis. Elle sera absente six semaines.
—Monsieur l'avocat Lavery de Québec, un des principaux officiers de l'I. O. F. était ici hier, dans l'intérêt de la prochaine convention de l'ordre qui doit avoir lieu ici dans les premiers jours de septembre.

—On nous informe que quelques demoiselles de la ville, sont à préparer une soirée dramatique et musicale pour la fin de ce mois. Connaissant l'habileté des personnes à la tête du mouvement nous pouvons dire dès maintenant que cette soirée devra offrir un grand attrait pour notre population qui aime à encourager le talent et le dévouement.

—M. Jos. T. Chénard, inspecteur de la cie d'assurance "Great West" était à Rimouski au commencement de la semaine.

—Mme Jos. Imbeau, sr et Mme Jos. Imbeau jr sont partis pour un voyage de quelques jours à Québec et Ste-Anne de Beauport.

—Melle Ida Boulet, de St-Laurent de Montréal, était de passage à l'Hôtel St-Germain, chez sa sœur Mde Cyrille Têtu.

—Mde S. Vachon est partie pour une promenade au Nouveau-Bruns-
wick.

—M. Godfroy Casault, de San Francisco, parti de Rimouski depuis 30 ans, est en visite chez son beau-frère. M. Ed. Letendre, Régistrateur. M. Casault est le fils de feu L. G. Casault, autrefois Régistrateur à Rimouski.

M. Frank Gaudreau de Fall River et son épouse sont en vi-ite chez des parents et amis.

Mde. Gaudreau est la fille de M. Michel Lauzier, de St-Anaclet, autrefois de Rimouski.

POSITION DEMANDEE

Une bonne modiste pour les chapeaux désire de l'emploi. S'adresser à Melle V. Turcotte, Peas-
jour, Rimouski. 2 fs.



Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à jeudi, 5 septembre 1907, inclusivement des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics, appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion; lesquelles devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."
On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et les formules de soumission en s'adressant à ce ministère.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c) du montant de la soumission à l'ordre de l'honorable ministre de travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre
FRED GELINAS
Secrétaire.

Ministère des travaux publics
Ottawa 1 août 1907.

N. B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

Province de Québec }
District de Rimouski } Cour Supérieure.
No 8525

In Re: Prudent Gagnon, manufacturier, Rimouski. Failli.
Avis est donné que, le 31 juillet 1907, le sousigné a été nommé, par une ordonnance de la cour, curateur aux biens du dit Prudent Gagnon, qui a fait cession de ses biens pour le bénéfice de ses créanciers.
Les réclamations attestées sous serment doivent être produites entre mes mains dans les trente jours de cet avis.
Rimouski, 31 juillet, 1907.

L. de Gonzague Belzile,
Curateur
16. 1 f

AVIS

M. le Dr LEMIEUX
CHIRURGIEN-DENTISTE
De Montreal
Sera à RIMOUSKI
Jusqu'au 1^{er} septembre
Bureau.
Vis-à-vis l'hôtel St-Germain.

ADELARD PINEAU

Entrepreneur-Menuisier
Constructions en tous genres, exécutées d'après plans et devis.
Réparations de toutes sortes.
Ouvrage promptement exécuté et satisfaction garantie.

Toujours en mains: Bon assortiment de BOIS de toutes sortes, au plus bas prix du marché.

Votre patronage est respectueusement sollicité.

Rimouski, - Qué.
Téléphone, 151

Province de Québec }
District de Rimouski } Cour Supérieure
No 3515

Dame Philomène Campbell, de la paroisse de Rimouski, épouse de Théophile Bouchard du même lieu, journalier, dument autorisée à ester en justice, a, le 25 juin 1907, intenté contre le dit Théophile Bouchard une action en séparation de biens.
Rimouski, 9 juillet 1907.
Tessier, Fiset & Tessier,
Procès de la demanderesse.

ON DEMANDE
Deux institutrices, au Lac au Saumon, pour le deuxième et troisième rang. Références exigées. Pour plus amples renseignements, s'adresser à P. Bourque, Sec.-Trésorier.

AVIS AUX FAMILLES
La Cie Fabrication de beurre, de Rimouski, détaille le beurre à 22cts la livre jusqu'à nouvel ordre.



Brique! Brique!

La manufacture de briques, dont M. Fortunat Ringuet est le propriétaire, à Rimouski, est en pleine activité.

On y trouvera toujours de la Brique de 1^{re} classe, à des taux modérés.

FORTUNAT RINGUET,
Manufacturier de Brique,
Rimouski, - - - - - Qué.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.—Québec
No 631 } P. T. LEGARE, Demandeur; con-
tre ULRIC PAQUET, Défendeur,
savoir :
Tous les droits du défrichements, améliorations, bâtisses et autres, possédés par le dit Utric Paquet, sur le lot 58, 7e rang, canton Avant-jish, paroisse de Sainte-Marie de Sayabec.
Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie de Sayabec, le VINGTIÈME jour d'AOUT 1907 à DIX heures de l'avant-midi.

L. N. ASSELIN,
Shérif.
Bureau du shérif,
Rimouski, 17 juillet 1907. 2291
[Première publication, 20 juillet 1907.]

Petites Annonces

A VENDRE
Terrain de première classe contenant environ neuf arpents en superficie, un des plus beaux sites de la ville, sur l'Avenue de l'Evêché etc., aussi maison, grange sur le dit terrain.
Pour information s'adresser à C. A. St-Pierre, inspecteur d'Assurance, Rimouski.

A VENDRE
Une terre avec roulant, maison et grange, le tout en très bon état. Cette propriété est située près du fleuve, dans les limites de la ville. Conditions faciles. S'adresser à George St-Laurent, cultivateur, Rimouski, P. Q. 123 m.

—Laissez bouillir quelques heures seulement et vous obtenez le meilleur lavage avec LESSIVE PHENIX, sans frotter. Demandez-la aux épiciers ou Chouillou & Cie, Montréal.

PERDUE
Une épingle en or, pour dames. La personne qui la trouvera est priée de la remettre à l'Imprimerie générale.

CELA VOUS PAIERA!
DE
DEMANDER NOS PRIX
C^{ie} D'AUVENTS DES MARCHANDS
227-229, NOTRE-DAME, EST. ●
MONTREAL

AVIS PUBLIC.

Voici le temps de faire toilette neuve dans votre maison. Désirez-vous renouveler vos tapis, prélatrs, pôles, rideaux, etc. Venez voir notre installation, elle est au complet, ainsi que notre département de meubles. Nous en avons pour satisfaire tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

HARDES FAITES

Les messieurs qui désirent un habillement, garanti sous le rapport de la qualité et de la confection, trouveront ce qu'il leur faut à notre magasin. Nous avons les habillements si renommés: «Semi-Ready» & «Leader Brand». Avec une belle paire de chaussures Slater et un chapeau Buckley, votre toilette sera complète, chic et durable.

ETOFFES "PRIESTLEY'S"

Ces étoffes à robe dont nous sommes les seuls agents à Rimouski sont des plus recherchées et avec raison. Aucune personne n'en a achetée sans être satisfaite. Il en sera de même pour vous si vous voulez bien en faire l'essai. Notre assortiment en cette ligne est au complet.

Couillard, Fils & Cie

Seuls agents à Rimouski, pour la célèbre peinture préparée SHERWIN WILLIAM.

RIMOUSKI, P. Q.

PATRONS



BUTTERICK



ET LE MIROIR DES MODES

EN VENTE CHEZ

J. A. TALBOT

MARCHAND

Ave. de la Cathédrale
RIMOUSKI

Les directions des patrons sont rédigées en français.

SI vous avez MAL AUX YEUX



Si vous sentez quelque déficteuosité pour lire, voir de près ou de loin, Venez me voir.

CONSULTATION GRATUITE

JE VOUS DIRAI S'IL VOUS FAUT DES VERRES OU VOUS FAIRE TRAITER PAR UN MEDECIN OCULISTE.

Ls. Ph. MARTIN,

Opticien réfractionniste, Membre de l'Association des opticiens de la Province de Québec.

SURPRISE

Nous voulons liquider notre stock, qui est le mieux assorti en

MARCHANDISES NOUVELLES

REDUCTION 50 pour cent sur toute la ligne.

Allez voir ailleurs si vous voulez, mais n'achetez pas avant d'aller chez

S. FISHER, Rue St-Germain RIMOUSKI
c'est l'endroit des bons marchés.

Fuco-morrhuum

Si vous êtes faible, Si vous êtes anémique, Si vous êtes Consumptif, Si vous avez des pâles couleurs, Si vous voulez avoir un sang riche, Si vous voulez être fort.

MALADES! Prenez le Fuco-morrhuum

Remède importé de France. Une seule cuillère vaut 15 cuillères d'Huile de Foie de Morue ou 20 de n'importe quelle Emulsion. Un flacon de Fuco-morrhuum fait plus que 20 flacons d'Emulsion.

Sans odeur, agréable à prendre, hiver comme été, effets certains, complets et définitifs.

Agents pour le Canada. Compagnie des Médecines Patentées Françaises (Paris-Montréal) 73, RUE ST-DENIS, MONTREAL.

En vente partout. Dépôt à Québec: **W. BRUNET & CIE** Pharmaciens en Gros.

Canada-Feu

"Cie d'Assurance Mutuelle" Polices émises—Système comptant—Sans responsabilité.

Pertes payées promptement et avec libéralité. Cette Compagnie émet des Polices à des taux de 20% à 40% plus bas que ceux de la combine des Assurances-Feu. Ne placez pas vos Assurances-Feu sans connaître ses taux.

Siège Social: 9 Boulevard St-Laurent, Montréal.

MM ROSARIO REHEL Rimouski BIFMIFNGIIE DE SIROIS Ste-Luc

SOUS LES DRAPEAUX

—Conduis-nous vers tes soldats, empêche-les de faire feu sur nous et livre-nous les avec tes convois. Tu seras libre alors de retourner dans ton pays ; sinon, nous allons te déchirer à coups de sagaie et t'enterrer vivant.

Ainsi parla le chef hova, drapé majestueusement dans son lamba poussiéreux, et sa troupe applaudit en criant deux fois, dans un branle de sagaies :

—Vive Marinao ! vive Marinao !
Le capitaine Forgeval eut le haut le cœur d'un brave insulté. On osait lui demander de troquer sa vie contre le convoi confié à son honneur, de livrer au massacre cent soldats qui l'adoraient à cause de sa bonté, qu'il aimait, lui, parce que c'étaient des vaillants ! On osait lui proposer de les trahir, à lui qui, dans une pensée de dévouement, les laissant bien établis sur des pentes broussailleuses, était parti avec trois hommes d'escorte à la recherche d'un peu d'eau ?

Ils ne savaient donc pas ce que c'est qu'un officier, vraiment français ces brutes qui venaient de le surprendre au bord de la fontaine, et lui jetaient à la face le suprême outrage devant les cadavres décapités de ses trois compagnons !

Le capitaine ne répondit pas un mot.

Un froncement de sourcils coupa son front, l'arête de son nez se renfla, une fureur de tigre pinça ses lèvres, l'éclair de dignité et de mépris jaillit de ses yeux, et rendant l'insulte à l'insulte, sa main révoltée claqua sur la joue de Marinao.

Un recul secoua les six cents Hovas comme un vent de défaite ; puis, l'arrogance du nombre les écrasa sur le prisonnier, la sagaie haute, les mâchoires tordues par un cri de mort.

Mais le chef a maîtrisé ses hommes, en agitant son large chapeau de paille. Le courage des lâches s'est emparé de lui ; il veut porter le premier coup à l'ennemi qu'on ligotte.

Les Hovas ont improvisé une fête. La vengeance de Marinao veut être solennelle ; il convient de donner à l'assassinat une apparence de justice.

Le roulement saccadé des azonlages martèle l'atmosphère embrasée.

Sous les lames de soleil qui percent les mangniers, les Hovas, divisés par groupes d'une trentaine, évoluent sur eux-mêmes autour du condamné, le pas précipité, les branches ondulantes, une clameur de joie plein la gorge.

Les lambas de toutes nuances, les faces olivâtres, marrons, noires, les chapeaux jaunes, les chéchias craquoisies, tourbillonnent, s'entremêlent, se heurtent, montent une gamme désordonnée et criarde.

Les ombres des danseurs, dépassant celle des arbres, promènent sur la terre rouge, dans le scintillement du mica, des contorsions de monstres apocalyptiques.

Le capitaine regarde un instant cette gaieté mauvaise et bestiale qui déborde autour de lui, grosse d'ironie devant sa détresse.

Ah ! s'il avait sous la main cinquante hommes déterminés, comme il ferait danser tous ces chenapans !

Puis, ses yeux s'arrêtent sur la fosse que des nègres creusent au pied d'un goyavier. On le couchera là, déchiré, meurtri, et son agonie souffrira sous la terre d'horribles étouffements. Son passé de soldat sans reproche, les étoiles de général entrevues dans l'ambition de ses trente trois ans, l'horizon élargi de ses idées et de ses sentiments, ce qui

fut lui, ce qu'il devait l'être, tout va donc s'anéantir dans ce trou, dont l'étroitesse mesure le peu d'une vie d'homme !

Deux indigènes s'approchent, le fouillent.

Une lettre, parmi les objets qui vont disparaître sous le lamba du chef, la lettre des siens.

Ses pensées changent leur cours. Un passage de la lettre lui revient en mémoire, celui qui dit les angoisses d'un épouse au souvenir de l'absent, les naïves désespérances d'une petite fille qui ne reçoit plus les caresses d'un père.

Son épouse, sa fille ! Il ne voit plus la ronde grotesque des Hovas, il n'entend plus leurs clameurs sonner son agonie.

Son âme est loin dans une petite ville cachée sous les arbres, toute blanche au milieu des gazons fleuris qui bordent le Cher. Il faisait bon vivre là, entre l'affection caressante de la femme et le sourire ensoleillé de l'enfant. Se peut-il qu'une mort affreuse, sans profit pour personne, emporte le bonheur que l'on s'était promis de goûter au retour ? Son devoir est de se garder à ceux qu'il aime : au prix de tous les sacrifices, il se doit à sa promesse de revenir.

Il reste longtemps absorbé dans son rêve jusqu'à ce que l'en arrache une douleur subite ressentie à la main.

Les danses ont cessé, le cercle des Hovas s'est resserré, la sagaie de Marinao, commençant le martyre, a creusé dans sa chair une première plaie.

Alors, au-dessus de ses obligations d'époux et de père, le capitaine a vu son devoir de soldat.

—Attendez, machonne t-il, je vais vous faire voir comment trahit le capitaine Forgeval.

Puis tout haut, laissait croire à sa capitulation :

—Je consens à ce que vous m'avez demandé ; suivez-moi.

Les indigènes se mettent en marche, laissant derrière eux un nuage de poussière enflammée.

Avides de butin, il ne se contentent plus de joie, chantant déjà la victoire.

Au bout d'une demi heure, la troupe débouche dans une vallée peu étendue.

Là se désolent de rares grenadiers sous la nappe de feu qui dessèche leur maigre feuillage.

En avant, des collines roussâtres se déchiquettent sur l'horizon gris de fer, dans le frisson d'une brume chaude.

— Nous devons approcher ? demande Marinao.

— Oui, le convoi est là-bas, répond le capitaine.

Et son geste montre une sorte de cratère assez vaste, dressé sur la vallée, à quinze cent mètres de là, le flanc ouvert par une brèche étroite.

Les français ont aperçu l'ennemi. Des tête s'agitent sur les bords du cratère.

Soudain, une flamme, pâlie par les ardeurs du soleil court sur les rochers échevelés ; la fusillade crépite dans le grand silence de la vallée. Des cris de terreur lui répondent ; quelques Hovas s'affaissent sur le sable, qui boit leur sang.

On invective le capitaine, des bras le menacent.

—Otez-moi ces liens ? dit-il.

Ses mains sont libres ; il prend son mouchoir, l'agite au bout d'un mauvais fusil qu'on lui prête.

On a vu son signal, là-bas : les coups de feu se taisent.

Les Hovas franchissent la brèche, à la suite du capitaine, dans un désordre de poltrons en sécurité. Les voilà pèle-mêle au milieu du cirque, cherchant à gagner le parc où les

mulets caracolent autour des voitures Lefebvre, chargées de provisions.

De tous côtés, à quelques cents mètres, les casques blancs des Français se dissimulent sur les hauteurs, derrière les rochers.

Marinao, s'adresse au prisonnier : —Allons ! dit-il, ordonne à tes soldats de mettre bas les armes et de se laisser attacher !

Un commandement formidable lui répond, lancé par le capitaine, dans un geste de tête autour du cirque :

—Feu !
Une détonation déchire l'atmosphère ; un cercle de balles traverse l'ennemi dans un sifflement de vipère ; des grappes de corps s'abattent, convulsifs, autour du chef qui git déjà, assommé d'un coup de crosse par le capitaine.

—Zanahary ? menao maty ny Farantsay. Dieu ! fais mourir les Français ! braillet les Hovas.

Zanahary n'entend pas l'appel de ses adorateurs. Le crépitement métallique des Lebels s'égrène toujours, fourmillant d'éclairs, scandé par les détonations plus graves des fusils ennemis qui essaient de riposter. Et les mourants tombent, tombent comme des branches de tamariquier sous le cyclone, font des tas d'où coulent des ruisseaux de sang, charriant de petits cailloux.

Un coup de clairon, la charge. Nos soldats descendent les pentes, en flèches, la frimousse et le hurlement au carnage.

Plus de fusillade, un choc de vociférations et d'injures, de baïonnettes et de poitrines, de dents et de chairs. On s'égorge, on se piétine ; le sol disparaît sous les cadavres ; les Hovas que le fer épargne tombent à genoux et demandent grâce.

Et, debout sur un monceau de corps pantelants, un bras cassé par une balle française, assomurant de l'autre avec une matraque, déchiré, sanglant, superbe roi de la tuerie, le capitaine hurle dans la victoire : —Hourra ! les enfants ! balayez moi toute cette canaille !

La Cie d'Assurance de Rimouski



CONTRE LE FEU

Etablie en 1876
Assurances en force : **\$15,000,000.**

Assurances prises tant sous le système mutuel que sous celui prime fixe, à des taux très b à

Bureau - RIMOUSKI, P. Q.

Attention! CANADIAN PACIFIQUE

AYEZ de notre agent un exemplaire de...
"Western Canada."

LISEZ-LE. Il en a intéressé des milliers. Il sera intéressant pour

VOUS

ET, SI VOUS ALLEZ DANS L'OUEST dites-nous QUAND et à quel endroit. Nous vous donnerons nos taux et autres informations.

Ecrivez à F. R. PERRY, D.P.A., C.P.R. St-John, N.-B.



KING EDWARD HOTEL

9-11, RUE DES JARDINS, QUEBEC. J
En face de l'Hotel de Ville
E. LAPOINTE, Prop. JOS. LAPOINTE, Man.

Prix spécial pour les voyageurs, conventions, excursions et touristes. Une visite est sollicitée. Attention spéciale donnée aux familles.

Special rates for travelling clerks, conventions, excursions and tourists. A visit solicited. Special attention given to families.

AVIS PUBLIC

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE RIMOUSKI

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que "La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Témiscouata & Kamouraska," dont le nom a été changé en celui de "La Compagnie d'Assurance contre l'incendie de Rimouski" par l'Acte Fédéral 6 Edouard VII, Chapitre 116, le dit acte sanctionné le 13 juillet 1906, a obtenu, en vertu de "l'Acte des Assurances," Chapitre 34 des Statuts Révisés du Canada 1906, une LICENCE portant la date du 19 juillet 1907, sous le No 228, lui permettant de faire des assurances contre le feu dans toute la Puissance du Canada.
Donné à Rimouski, P. Q., bureau chef de la dite Compagnie, ce 24 juillet 1907.
N. BERNIER,
Secrétaire et Gérant de la Compagnie 14 4 f.

PUBLIC NOTICE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE RIMOUSKI

NOTICE is hereby given that "La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Témiscouata & Kamouraska," whose name was changed to "La Compagnie d'Assurance contre l'incendie de Rimouski" by the Statute of Canada, 6 Edward VII, chapter 116, the said Act assented to 13th July 1906, has obtained, under "the Insurance Act," chapter 34, Revised Statutes of Canada, a LICENSE dated the 19th July 1907, No 228, authorising it to carry the business of insurance throughout Canada.
Rimouski, P. Q., head office of the Company, this 24th June 1907.
N. BERNIER,
Secretary and Manager. 14 4 f.

CAFE DIXON

MAISON DE PENSION DE PREMIERE CLASSE

RESTAURANT à la mode, LUNCH A TOUTE HEURE.

Toujours en stock

FRUITS et LEGUMES, toujours les plus frais.
BISCUITS, SUCRERIES, CREME A LA GLACE, LIQUEURS DOUCES, Etc.
CONSERVES ALIMENTAIRES, de toutes sortes.

Toujours les plus BAS PRIX

DIXON & CO. RIMOUSKI. 6-1-m

La Pharmacie "LES BAINS"

POSEDE LA PLUS BELLE INSTALLATION HYDROTHERAPIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

L'HYDROTHERAPIE: guérit souvent soulage toujours:

- les anémiques,
- les dyspeptiques,
- les nerveux,
- les débilités,
- les jeunes trop vieux,
- les vieux trop jeunes,
- les lassés, les blasés.

Un bain vaut 1000 pilules. Une douche vaut 100 boîtes d'onguent.

BAIN ET DOUCHE, 50 Cts.

sous le contrôle absolu d'un médecin.

LA PHARMACIE LES BAINS

comme garantie de la satisfaction qu'elle promet signale au public les faits suivants :

Elle s'alimente aux meilleures maisons du Canada.
Elle ne vend que des produits acceptés par la faculté de médecine.
Elle n'a qu'un SEUL PRIX marqué en chiffres.
Elle est essentiellement une pharmacie de détail fondée pour les besoins journaliers de la famille.

SON MOTTO :

PETITS PROFITS, NOMBREUX DEBITES.

VENEZ VOIR !

Joseph Gauvreau, M. D., Prop. Haute Ville, RIMOUSKI.

Les Chevaux et les Animaux de Ferme

Grâce aux merveilleux Remèdes du Professeur Vink sont assurés contre les différentes maladies et les Accidents variés auxquels ils sont exposés journalièrement : Essayez

LES POUDRES RESTAURATIVES RECOMMANDEES contre: Maladies des Intestins, Pneumonie, Perte d'Appétit, Débilité. Ces poudres constituent un Tonique reconstituant d'une efficacité reconnue.

L'ONGUENT du PROFESSEUR VINK efficace contre les Crevasses, Coupures, Ecorchures, Blessures.

Gros: THE JOLIETTE CHEMICAL CO., Ltd., JOLIETTE, Canada. (b)